



[Accueil](#) > [Assurances de la personne](#) > [Protection Famille](#) > Choix des garanties

NOUVEAU !

PROTECTION FAMILLE

Choix des garanties

ASSURANCES
DE LA PERSONNE



GARANTIES	Option 1	Option 2	Option 3
Décès accidentel Garantie jusqu'à 70 ans	30 000€	50 000€	100 000€
Invalidité Permanente Totale accidentelle Garantie jusqu'à 65 ans Capital calculé proportionnellement à partir d'un taux de 5%	30 000€	50 000€	100 000€
Indemnité Journalière Garantie jusqu'à 65 ans Après écoulement de la franchise et pendant 365 jours	15€ Franchise 90 jours	20€ Franchise 90 jours	30€ Franchise 60 jours
Et pour le Parent au foyer À partir du 31 ^{ème} jour et pendant 180 jours Garantie jusqu'à 65 ans	15€	15€	15€
Indemnité Journalière d'Hospitalisation Franchise 24h, pendant 365 jours Garantie jusqu'à 70 ans	20€	20€	30€